

FRATERNITÉ

THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS

Article premier alinéa 2
Solidarité

OBJECTIFS

- Faire émerger une appréhension des concepts de fraternité et de solidarité.
- Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation.

MÉTHODOLOGIE

- Débat

COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES

Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.

NIVEAU

3^e degré du secondaire

MATÉRIEL

- Une copie du texte de Simone Veil figurant dans cette fiche

COMPLEXITÉ

Niveau 3

DURÉE

50 minutes

Remarque préliminaire

Cette activité consiste à lancer un débat à partir de l'analyse d'un extrait du livre autobiographique *Une vie* de Simone Veil.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 - Découverte et lecture de l'œuvre

- Introduire le texte sur lequel s'appuiera le débat.
- Présenter succinctement Simone Veil et le contexte dans lequel le texte est écrit.
 - L'auteur
- Il n'est pas nécessaire de présenter toute sa carrière, de magistrate, de ministre (mandat au cours duquel elle s'est rendue célèbre en faisant voter la loi de dépénalisation de l'avortement en France) et de présidente du Parlement européen. Ce qu'il est utile de savoir est qu'elle était juive et qu'elle fut, pour cette raison, arrêtée fin mars 1944, par des Allemands. Elle a été déportée à Auschwitz, mais en a réchappé. Elle a perdu son père, sa mère et son frère dans les camps de déportation.

○ Le contexte

- Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la France est envahie par l'Allemagne. Le Maréchal Pétain, glorieux vainqueur de la Première Guerre mondiale, est rappelé pour diriger l'État français, ce qu'il fera du 10 juillet 1940 au 20 août 1944. Les Allemands commencent par occuper le nord et l'ouest du pays, puis, à partir du 11 novembre 1942, toute la métropole. Ils laissent toutefois un gouvernement français, gérer l'administration française. Il est dirigé par le maréchal Pétain. Celui-ci met en œuvre une politique de collaboration avec les nazis et instaure des lois antisémites.
- On a longtemps pensé qu'il ne faisait qu'obéir aux ordres venus de Berlin, mais il est de plus en plus admis que le « Régime de Vichy » a pris des initiatives pour traquer les Juifs, notamment, avec beaucoup de complaisance.
- Le Régime de Vichy a organisé la déportation de travailleurs français en Allemagne pour soutenir l'effort de guerre, a arrêté des résistants, des francs-maçons, des Juifs, des personnes homosexuelles, des opposants politiques (notamment des communistes), etc. Ces personnes étaient remises aux autorités allemandes.
- Il est généralement établi que les troupes d'occupation allemandes présentes sur les territoires français étaient insuffisantes pour exercer leur autorité si elles n'avaient pu compter sur le soutien de l'État français, (administration, police).
- L'adhésion aux idées nazies n'était pas unanime au sein de la population. Certains Français ont résisté par les armes. D'autres ont pris des risques considérables en venant en aide à des personnes traquées, par exemple en les cachant.
- Des milliers de personnes, en France et ailleurs, ont notamment caché des Juifs, favorisé leur fuite dans des pays sûrs ou élevé les enfants de familles déportées.
- L'État d'Israël, créé après la Guerre, s'est trouvé tout naturellement particulièrement sensible à la Shoah. Son Parlement a, en 1953, créé simultanément le mémorial Yad Vashem consacré aux victimes, et décidé d'honorer les personnes qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs. Le titre de « Juste parmi les nations », la plus haute distinction civile israélienne a été remise à plus de 25 000 personnes issues de près de 50 pays.
- Distribuer le texte à tous les élèves. Leur laisser ensuite le temps d'en prendre connaissance.

« Dans la ligne de ses engagements antérieurs, le président de la République a rendu hommage le 18 janvier 2007 aux deux mille sept cent vingt-cinq Justes de France reconnus à ce jour, ces personnes qui ont caché et sauvé des Juifs pendant la Guerre. À ses côtés, j'ai dévoilé dans la crypte du Panthéon une plaque sur laquelle on peut lire : « Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières par milliers refusèrent de s'éteindre. Nommés Justes parmi les nations ou restés anonymes, des femmes et des hommes de toutes les origines et de toutes les conditions ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'Honneur de la France, ses valeurs de Justice, de Tolérance et d'Humanité. » Ce fut un moment à la fois grandiose et émouvant, l'hommage enfin rendu à toutes ces personnes longtemps restées anonymes et qui ont témoigné de la grandeur de l'Homme dans le même temps où Vichy démontrait la petitesse de l'État.»

Références : Simone Veil, *Une vie*, Poche, pp. 275-276.

ÉTAPE 2 - Débat en sous-groupes

- Les élèves se réunissent en petits groupes. Le texte est un peu long. Ils s'efforcent dans un premier temps de considérer ensemble s'ils ont bien compris le propos de l'auteure. Qu'a-t-elle voulu dire ? Les élèves reformulent, expliquent ce qu'ils ont compris. Ont-ils compris la même chose ?
- Les groupes réfléchissent pendant une quinzaine de minutes et s'efforcent de synthétiser la conclusion de l'auteure en une ou deux phrases maximum. Ils en écrivent le texte.

ÉTAPE 3 - Conclusion pour fixer les acquis

- L'ensemble des groupes se retrouve en plénière.
- Les différents groupes proposent le résultat de leur discussion. Ils l'explicitent succinctement si nécessaire.
- Une fois qu'existe une compréhension commune, partagée, de ce qu'a voulu dire Simone Veil, les élèves se disposent spatialement selon la technique du débat mouvant. Les personnes qui pensent qu'il faut se préoccuper d'abord des Belges se mettent d'un côté de la pièce, les personnes qui pensent au contraire qu'il faut réserver exactement le même appui aux personnes dans le besoin, quelle que soit leur nationalité, se placent à une autre extrémité et les personnes partagées se placent entre les deux, plus ou moins près des deux pôles selon leur adhésion relative à ceux-ci.
- Les élèves pourront bouger en fonction de la manière dont les touchent les arguments du débat à suivre. Il importe de noter que l'objectif n'est pas d'atteindre un consensus. Des appréciations différentes peuvent subsister.
- La personne qui anime le débat donne d'abord la parole aux élèves présentant les points de vue les plus extrêmes, puis aux personnes plus tempérées. Elle le relance en posant des questions d'explicitation des positions respectives et en s'adonnant à l'exercice de la maïeutique.
- Voici ci-dessous des idées de questions pour relancer ce débat.
 - *Comment peut-on expliquer qu'une personne mette sa vie en danger pour en sauver d'autres ?*
 - *Si ce n'est pas « raisonnable » (au sens de rationnel, de justifiable par une comparaison entre les avantages et inconvénients personnels), c'est qu'il existe d'autres arguments à prendre en considération que son intérêt personnel. Quels sont-ils ?*
 - *Dans quelle mesure se sent-on personnellement concerné par le sort des autres êtres humains ? Pourquoi ?*

Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions

Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : www.amnesty.be/dudhjeunes
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable notre dossier pédagogique *Regards sur Amnesty International et les droits humains* (www.amnesty.be/dossierspedagogiques), ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme (www.amnesty.be/plateforme).

ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

Disposition des participants

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local que la salle de classe « ordinaire » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « rôles » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

Pour que les élèves prennent position

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « suivisme », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « suivisme ».

L'**application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

Pour que tout le monde parle

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défait l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

Pour que l'on s'écoute mutuellement

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

Pour ouvrir les esprits

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ?* », « *Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes

« Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde. » (Bruce Demaugé-Bost)

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

Animateur ou expert ?

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « oppose » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.